

24 oct 2025 -16:12

Appartient à Conseil des ministres du 24 octobre 2025

Budget global 2025 des moyens de financement pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2025 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques.

Le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2025 est fixé à 6.484.040 milliers d'euros. C'est sur la base de ce budget qu'il sera constaté s'il y a un dépassement et, dans ce cas, si une cotisation indemnitaire (« claw back ») est due par l'industrie pharmaceutique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2025 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et l'impact des éléments du budget annuel qui n'ont pas ou pas entièrement produit leurs effets

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté Rue de la Loi 23 1040 Bruxelles Belgique https://vandenbroucke.belgium.be info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud Porte-parole (FR) +32 472 02 84 14 sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be